

Edito



Depuis plus d'un an, la réforme des collectivités territoriales, dont vous n'avez peut être pas connaissance, est en train de se mettre en place à un rythme soutenu. Cette réforme vise à réduire le nombre de Communautés de Communes en les regroupant. Le risque de cette réforme est que les décisions concernant les communes ne soient plus prises par des élus de proximité.

Saint Médard sur Ille fait partie de la Communauté de Communes du Val d'Ille depuis sa création, en 1993. La

commune a trouvé dans cette intercommunalité un espace de collaboration, de mutualisation, de partage, de soutien aux projets et une dynamique politique dont nous mesurons, chaque jour, l'intérêt. Concrètement, le Val d'Ille, ce sont des agents en charge de domaines aussi variés que le développement économique, le logement social, la biodiversité et la gestion de l'énergie, la promotion touristique du canal et du territoire, les micro-crèches, le soutien aux associations communautaires, les déplacements, la lecture publique, la gestion des bords de route, le soutien au dernier commerce (réhabilitation du restaurant), ... Après 18 ans, le Val d'Ille a su trouver sa place vis-à-vis des communes qui le composent, mais aussi des intercommunalités voisines (Pays d'Aubigné, Rennes Métropole, Bretagne Romantique) et des structures plus étendues telles que le Pays de Rennes.

Après avoir consulté les intercommunalités et les communes, le préfet, qui conduit cette réforme, a proposé une carte qui tient compte de la volonté exprimée par les élus, à savoir pour le Val d'Ille, le maintien de son existence et de son périmètre.

Avec les élus du Val d'Ille, nous avons privilégié unanimement une vision du développement du territoire fondé sur la proximité des décisions et des services en refusant une intégration à Rennes Métropole. Compte tenu des délais restreints et du manque d'information, les débats citoyens n'ont pas encore eu lieu. Le préfet propose la réalisation d'études préparatoires, pour qu'en 2014, la réforme des collectivités puisse être au centre des prochaines élections.

En attendant la rentrée prochaine, l'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à tous un bel été et de bonnes vacances.

Lionel Van Aertryck, maire

Sommaire

- Editorial.....1
- Agenda.....1
- Budget.....2-3
- Bibliothèque4
- Conseil Municipal des jeunes.....4
- Environnement.....5-6-7
- Les associations.....8-9
- Comptes rendus des conseils municipaux.....10
- Subventions annuelles 2011.....11
- Etat Civil.....12
- Urbanisme.....12
- Erratum.....12
- Enigme.....12

Agenda

9-10 juillet : Rassemblement des Saint Médard de France à Saint Médard des Près

24 juillet : Fête de l'association de la chapelle Sainte Anne, 10h30

20 août : Fête communale organisée par le Comité des Fêtes

21 août : Braderie organisée par le Comité des Fêtes

9 septembre : Nocturne des associations, 19h, salle des sports

18 septembre : Loto organisé par le Comité des Fêtes

21 septembre : Tournoi de Belote des 8 communes

21 septembre : Assemblée Générale des Korrigans, 20h30, Salle des Fêtes

15 octobre : Classes 1
contact : Claudine Déguillard
02 99 55 24 91

22 octobre : Fête d'Automne organisée par l'association 35 des St Médard de France



Budget

Le premier trimestre de chaque année est le moment durant lequel le conseil municipal doit valider le compte administratif de l'année précédente et constituer le budget primitif pour l'année en cours.

Le budget est composé d'un budget principal et de budgets annexes (tel que le budget assainissement). Le budget principal doit être voté à l'équilibre : les dépenses ne peuvent pas excéder les recettes prévues de fonctionnement, et la commune doit être capable de rembourser les emprunts qu'elle a contracté. Le vote du budget primitif acte des dépenses autorisées pour l'année.

Les comptes administratifs

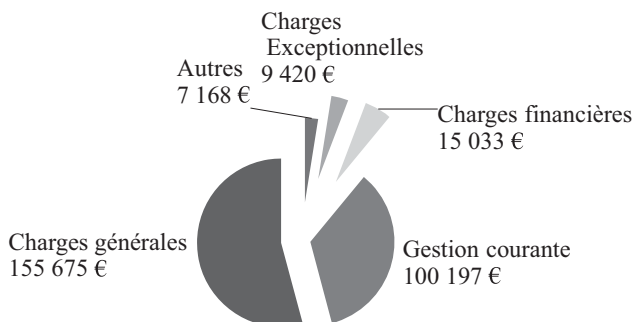
Le compte administratif 2010 constate l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année 2010 en fonctionnement (opérations nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune, tels que les coûts en énergie, les salaires des employés communaux) et en investissement (opérations qui s'inscrivent dans le long terme telle que la rénovation de la salle polyvalente, l'extension de l'école...).

Budget principal de la commune pour 2010

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	608 693 €	769 867 €
Investissement	595 602 €	528 571 €
Total	1 204 295 €	1 298 438 €

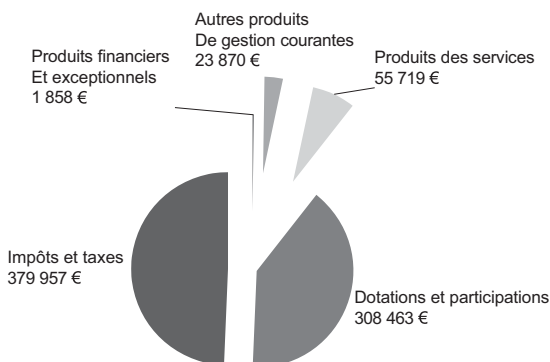
Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées en 2010:



Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,8% par rapport à l'année 2009. Les postes qui ont le plus augmenté sont les charges financières (paiement des intérêts des emprunts nouveaux contractés pour la rue des écoles et la rénovation de la salle polyvalente), les charges de personnels (augmentation du temps de préparation des repas à la cantine, embauche d'un agent technique en contrat aidé (CAE)), les autres charges varient peu.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,5% par rapport à 2009.



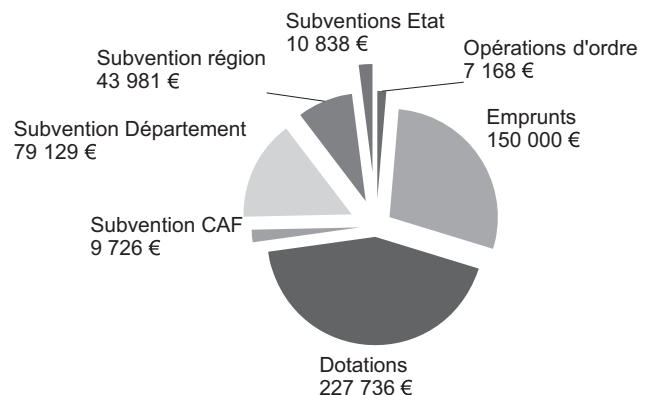
L'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées de dépenses d'équipement pour un montant de 551 115,91€ et des remboursements d'emprunts pour 44 486,50€.

Les dépenses d'équipement pour 2010 sont les suivantes :

Equipement école	12 898,72 €
Mobilier Salle Polyvalente	3 013,92 €
Rénovation salle Polyvalente	366 566,48 €
ZAC (études)	18 615,74 €
Extension de l'école	74 623,42 €
Voirie	46 343,07 €
Installation, matériel et outillages techniques	7 981,93 €
Acquisition de terrains	16 434,58 €
Installation compteurs électriques mairie et salle des fêtes	4 638,05 €

Les recettes d'investissement pour 2010 sont de 528 577,18€



L'épargne brute correspond à l'autofinancement de la commune.

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement / Dépenses réelles de fonctionnement = 168 341,98 €

Capacité de désendettement de la commune = Encours de la dette / Epargne brute = 2,41 années.

La capacité de désendettement de la commune est un indicateur qui permet d'évaluer le nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité des emprunts sous la condition qu'aucun nouvel emprunt ne soit contracté. Jusqu'à 8 ans, la situation est satisfaisante.

Budget annexe : Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 487 €	35 316 €
Investissement	14 547 €	63 742 €
Total	39 034 €	99 058 €



■ Le budget primitif 2011

Ce budget fait état des opérations prévues pour l'année 2011.

Il s'inscrit dans une volonté de mise en œuvre de nouveaux projets tout en gardant une bonne maîtrise des coûts.

Budgets principaux

Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement prend en compte les augmentations de prix de l'énergie annoncées, des opérations de voiries qui n'ont pas pu être réalisées en 2010 en raison des intempéries et également les augmentations de charges liées à l'utilisation des premières classes de l'école qui devraient être livrées au dernier trimestre de l'année.

Dépenses de fonctionnement	769 084 €	Recettes de fonctionnement	769 084 €
Charges de personnel	331 292 €	Impôts et taxes	401 133 €
Charges à caractère général	181 791 €		
Autres charges de gestion courante	108 992 €	Dotations et participations	280 825 €
Charges financières	31 389 €		
Dotations aux amortissements et provisions	6 286 €	Produits des services	56 360 €
Dépenses imprévues	5 000 €	Autres produits de gestion courante	12 070 €
Charges exceptionnelles		Atténuations des charges	11 700 €
Virement à la section d'investissement	104 334 €	Produits exceptionnels	6 996 €
		Produits financiers	

Les taux d'imposition : le conseil municipal a décidé lors de la séance du 15 février 2011 d'une augmentation de 2% des taux d'imposition communaux. Les nouveaux taux sont les suivants :

	Taux St Médard sur Ille 2011	Taux moyen des communes de moins de 2000 habitants
taxe d'habitation	13,50%	11,19%
taxe foncière (bâti)	16,19%	15,63%
taxe foncière (non bâti)	33,76%	45,48%

L'investissement

L'investissement en 2011 est constitué essentiellement de la réalisation de l'extension de l'école. Il prévoit également la réalisation d'une aire de jeu pour les enfants à l'arrière de la salle polyvalente ce qui terminera l'aménagement de cet espace, des études liées à l'extension de la salle des sports afin de réaliser des zones de stockage plus adaptées pour les associations, la réalisation d'un cheminement piétonnier sur le chemin de la Ratulais, voirie de la Haute Touche et du Chemin du Louvre, la sécurisation de la rue de la côte.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Ecole publique (bâtiment existant)	17 157 €
Salle polyvalente, extension et amélioration	1 225 €
Ecole publique	1 030 821 €
Aire de jeux du Puits Neuf	25 000 €
Voirie	57 662 €
Extension Salle des Sports	4 000 €
Opérations financières	211 022 €
Opérations non affectées	83 790 €

Les opérations financières incluent les remboursements d'emprunt et le déficit d'investissement constaté en 2010.

Les opérations non affectées concernent des dépenses liées à la révision du PLU, à l'acquisition d'extincteurs pour la salle polyvalente, et au remplacement des portes et fenêtres de la mairie et de la bibliothèque.

Les recettes d'investissement :

Emprunts	861 059 €
Autres opérations financières	168 173 €
Subventions	150 447 €
Virement de la section de fonctionnement	104 334 €
FCTVA	79 897 €
Autres	56 759 €
Opérations d'ordre	10 008 €

Les recettes d'investissement proviennent des emprunts mais également des subventions telle que la subvention Ecofaur (région Bretagne) obtenue pour la salle polyvalente et extension de l'école.

Budget annexe Assainissement

Le fonctionnement

Ce budget est constitué des frais d'entretien du réseau et des redevances de raccordement.

Dépenses de Fonctionnement	84 747,00 €	Recettes de fonctionnement	84 747 €
Charges à caractère général	6 400,00 €	Ventes de produits fabriqués, prestations	70 600 €
Dépenses imprévues	5 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	53 640,00 €	Excédent antérieur reporté	10 829 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	15 217,00 €		
Charges financières	4 490,00 €	Opération d'ordre	3 318 €

L'investissement

Le budget investissement prévoit la création d'un assainissement collectif pour la Haute Touche.

Dépenses d'investissement	230 116 €	Recettes d'investissement	230 452 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	3 318 €	Virement de la section de fonctionnement	53 640 €
Emprunts et dettes assimilées	6 698 €	Opération d'ordre	15 217 €
Immobilisations corporelles	20 100 €	Apports dotations et réserves	49 194 €
Immobilisations en-cours	200 000 €	Emprunts et dettes assimilées	112 401 €



Bibliothèque

Les Arts en balade

L'animation prévue en partenariat avec les St Méd'Art dimanche 12 juin a dû être annulée en raison de la pluie. Elle est reportée ultérieurement.

Cap BD 2010

La remise du prix Cap BD 2010 a eu lieu vendredi 27 mai à la bibliothèque de Vignoc. Quelques deux cents lecteurs ont participé à ce prix dans les bibliothèques du Val d'Ille cette année. « Les quatre de Baker street » (catégorie ados) et « Lydie » (catégorie adultes) ont été élues meilleures BD de la sélection 2011. Vous pouvez venir les découvrir avec les autres titres de la sélection à la bibliothèque.

Documents en retard

La durée de prêt des documents est limitée à trois semaines. Elle peut être renouvelable si besoin. De nombreux documents sont actuellement très en retard, pensez à les rapporter car d'autres lecteurs les attendent. Quelques livres ayant été prêtés avant la municipalisation de la bibliothèque en février 2008 n'ont pas été rendus, n'hésitez pas à les rapporter.

Horaires d'été

Cet été la bibliothèque reste ouverte le mardi de 11h à 12h (permanence 0/3 ans), mercredi de 10h à 12h et le vendredi de 16h45 à 19h15 durant le mois de juillet. Elle sera fermée du 1^{er} au 22 août. Reprise des horaires habituels avec la permanence du samedi matin de 10h30 à 12h à partir du 23 août.

Contact & Renseignements : bibliotheque@saint-medard-sur-ille.fr
15 rue des écoles - 35250 St Médard Sur Ille - 02.99.55.66.40

Conseil Municipal des Jeunes

Les adolescents du conseil municipal des jeunes ont organisé avec l'association Chlorophylle un après-midi ramassage des déchets sur la commune le samedi 16 avril.

Cette animation était plus particulièrement destinée aux élèves de l'école des classes CE et CM. Ils ont donc contacté les enseignants, ont distribué des flyers.



Atelier cirque

La bibliothèque municipale en partenariat avec les Korrigans a proposé un atelier autour du thème du cirque le 28 mai dernier. Les petits et les grands ont pu réaliser des balles de jonglage et des masques de clowns. Une sélection de livre autour du cirque a été proposée aux lecteurs pendant les permanences ainsi qu'aux élèves des classes lors de leur passage à la bibliothèque avec l'école.



Nouveautés

De nombreux achats de livres adultes et enfants ont été réalisés mi mai. Les dernières parutions de romans, bande-dessinées/ mangas, documentaires et albums sont disponibles à la bibliothèque. Nous vous rappelons que votre avis nous intéresse et qu'une boîte à idées est disponible à la bibliothèque. Vous pouvez nous y indiquer vos suggestions d'achats de livre.

Adhésion

L'adhésion individuelle annuelle est de 3 euros pour les adultes, gratuite pour les moins de 18 ans. Cette adhésion vous permet l'emprunt de 4 documents pour une période de trois semaines renouvelable si besoin.

La vie du réseau

Micro coupure et Elagage

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques est une nécessité pour éviter les micro-coupures et pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

En 2010, ERDF a consacré en Bretagne 5 M€ pour son programme d'élagage soit, en moyenne, l'équivalent de 20 équipes d'élagueurs travaillant sur le réseau breton, chaque jour. En 2011, ERDF a décidé de renforcer sa politique élagage en Bretagne en augmentant de 15% son budget prévisionnel.

En complément des travaux d'élagage, il existe sur le réseau aérien moyenne tension un système de protection contre les défauts fugitifs d'alimentation (chute d'une branche d'arbre par exemple) pouvant apparaître sur l'un des câbles. Ce système permet d'éliminer 85% des défauts grâce à la succession volontaire de micro interruptions de l'alimentation électrique, le temps que le défaut disparaisse, sans générer de coupure définitive.

Au-delà d'un certain nombre de cycles de ré-enclenchement de l'alimentation, une coupure définitive de la ligne moyenne tension concernée devient obligatoire, le temps que les équipes d'ERDF interviennent pour diagnostiquer l'origine du défaut et effectuer les réparations correspondantes.

Enfin, il est important de préciser que les dégâts dus à un manque d'élagage sont facturables aux propriétaires des végétaux en cause. Le montant moyen des dégâts sur un incident est de **6 000 €**.

Qualité de l'eau

Les analyses réalisées par l'agence régionale de santé de Bretagne ont montré que l'eau est de bonne qualité et répond, au regard des paramètres analysés, aux limites réglementaires de qualité.



Désherbage : respecter les distances !

Les terrasses, cours et allées sont des surfaces peu perméables. Dès la première pluie, une grande partie des traitements chimiques appliqués sur ces surfaces rejoindra les réseaux d'écoulement des eaux et polluera les ruisseaux et les rivières.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté préfectoral de février 2008 stipule qu'il est interdit d'utiliser tout pesticide :

**> à moins de 5 mètres des cours d'eau
> à moins d'1 mètre des fossés (même à sec)
dans les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.**

Rappel réglementaire :
l'article L353-17 du code rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

Alors, respectez bien les distances !

Pour en savoir plus :
<http://www.jardineraunaturel.org/>

Mce Maison de la consommation
et de l'environnement
48 boulevard Magenta
35000 Rennes
02.99.30.35.50
info@mce-info.org
www.mce-info.org



Le vendredi 3 juin dernier, un feu de broussailles s'est déclaré sur la commune de Saint Médard sur Ille au lieu dit «La maison Blanche». Le feu s'est déclaré suite au passage d'un TER, qui en freinant a provoqué une étincelle. La circulation des trains et notamment de TGV à du être stoppée afin de permettre aux pompiers d'opérer sur la zone.

Nous profitons de cet incident pour que chacun soit vigilant par ces temps de sécheresse.

L'arrêté préfectoral permanent du 12 mai 2003, relatif à la protection des forêts et des landes contre l'incendie, **interdit à quiconque, pendant la période allant du 1er mars au 30 septembre, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200m des terrains boisés, plantations, reboisement et landes, et de fumer sur les routes traversant ces lieux.**

Restriction d'eau

Le département d'Ille et Vilaine est déclaré en état d'alerte sécheresse. L'arrêté du 25 mai 2011 précise les mesures de restriction d'eau. Sont interdits :

- Lavages des voitures hors stations professionnelles
- Nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers, toitures
- Remplissage de plans d'eau et piscines
- Arrosage des pelouses, massifs, terrains de sports entre 8h et 20h
- Irrigation agricole de 11h à 18h



Jardins partagés

La construction de l'école maternelle est en bonne voie de réalisation, nous pouvons maintenant mieux visualiser le terrain où seront implantés les jardins partagés. Faites vous connaître auprès de la Mairie si vous êtes intéressé par ce sujet afin que nous puissions organiser un comité de pilotage et réfléchir ensemble à cette réalisation.

- taille des parcelles
- équipements nécessaires
- règlement intérieur
- organisation de visites de jardins afin de recueillir des expériences
- etc

Cette inscription facilitera une première prise de contact courant septembre.

S'inscrire, c'est semer la première graine...

Bernard Boivent



Des broyeurs gratuits pour tous

Le SICTOM des Forêts (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) regroupe

14 communes pour une population de 34 000 habitants. Le SICTOM s'est engagé en partenariat avec l'ADEME dans le Programme Local de Prévention des déchets appelé couramment le PLP. Celui-ci fixe l'objectif de réduire nos déchets de 7 % d'ici 2014 soit 40 kg en moins sur les 592 kg de déchets par an et par habitant produits sur notre territoire.

Plusieurs actions sont possibles : Stop Pub sur les boîtes à lettres, dons d'objets et de vêtements aux associations au lieu de les jeter, non utilisation de vaisselle jetable. Mais l'action la plus efficace est l'utilisation du compostage et du broyeur de végétaux. Nous jetons en moyenne 124 kg par an et par habitant de déchets verts, c'est beaucoup trop. Nous pourrions les valoriser par le compostage ou le broyage.

• **COMPOSTAGE** : Le SICTOM vend des composteurs en bois à 25 € ou en plastique à 20 €, qui vous permettront de transformer facilement les épluchures de fruits et légumes, les tontes de pelouses, les feuilles mortes, etc... en compost qui enrichira votre potager, vos jardinières et parterres de fleurs.

Jeter en déchetterie des végétaux et acheter du compost en magasin, est-ce bien raisonnable ?

Vente de bois de chauffage au profit du CCAS

A la demande de la commune, le chantier d'insertion du Val d'Ille a abattu cet hiver quelques arbres dangereux en bas du camping. Ce bois est stocké actuellement sur le terrain, il est mis en vente pour les particuliers, au plus offrant.

Si vous êtes intéressé, faites une offre à l'aide du coupon ci-joint, sous enveloppe cachetée déposée en Mairie. L'ouverture des enveloppes se fera lors du conseil municipal de septembre, en cas de proposition trop faible, le conseil se réserve le droit de déclarer l'offre infructueuse. Le bois ne sera pas cordé, l'enlèvement est à la charge de l'acheteur, renseignements auprès de Bernard Boivent.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Montant de l'offre :

signature

On peut aussi composter en tas sans composteur et c'est inodore !!

• **BROYAGE** : Les branchages verts seront broyés et alors faciles à utiliser au jardin :

- dans le composteur, en paillage épais (10 cm) autour des plantations d'ornement évitant les arrosages fréquents et la pousse de plantes adventices (dites « mauvaises »)

- sur la terre dans le potager améliorant de façon surprenante la texture du sol pour servir de couverture hivernale évitant le lessivage des sols

Au printemps, vous n'aurez même pas besoin de bêcher car la terre sera meuble, juste un coup de « grelinette » et ça repart !!

Le SICTOM met à votre disposition, gratuitement, des broyeurs thermiques semi-professionnels et des remorques pour le transport. Au moment où nous écrivons cette article (fin mai) il reste quelques démarches administratives à effectuer. Contactez la mairie qui vous précisera la procédure à suivre pour utiliser ces broyeurs.

COMPOSTAGE et BROYAGE sont des actions gagnantes-gagnantes puisque le SICTOM aura moins de déchets à traiter et fera des économies en conséquence moins de redevance pour les foyers et vous n'aurez pas à utiliser votre voiture pour aller à la déchetterie. Votre jardin vous remerciera !

*Valérie Honoré et Bernard Boivent,
délégués de St Médard près du SICTOM*

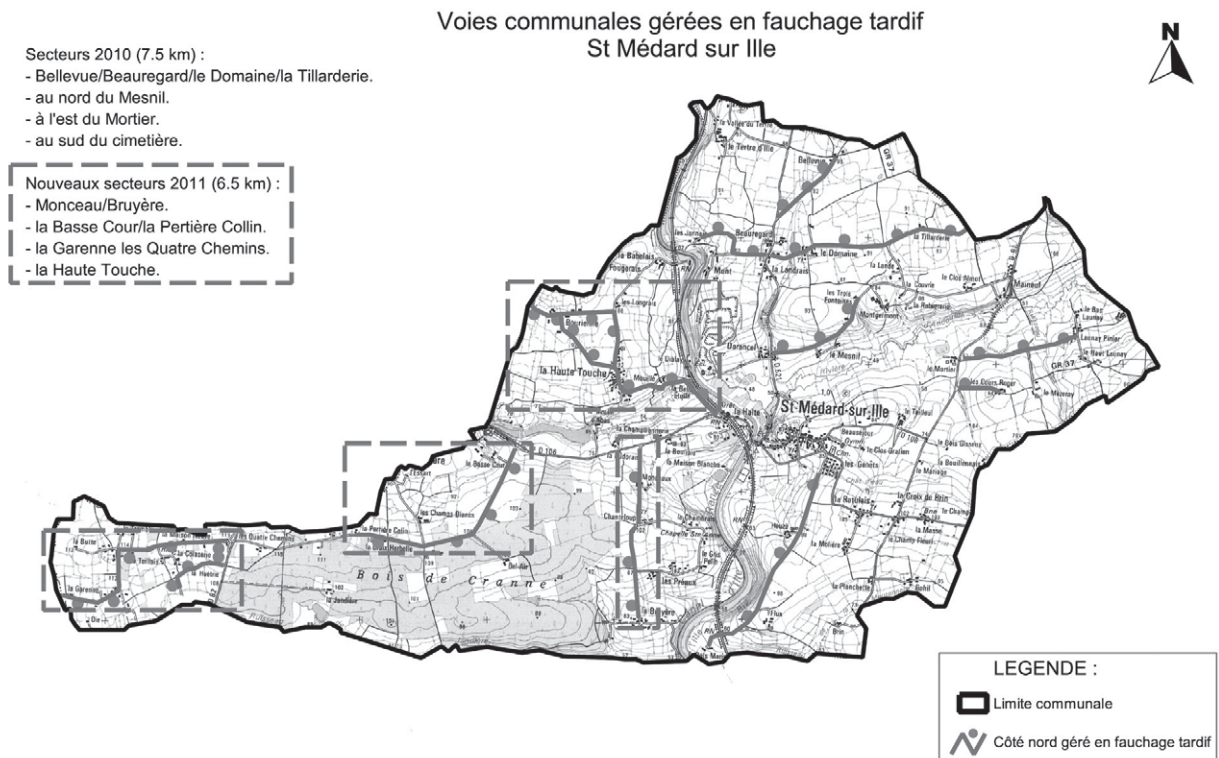
Fauchage tardif 2011 en bref

Qu'est-ce que le fauchage tardif ?

- Il s'agit d'une fauche tardive ou retardée des bords de route (accotements, fossés, talus). La végétation de certains tronçons de la commune ne sera pas fauchée pendant la période printemps-été pour permettre aux espèces animales et végétales d'accomplir un cycle complet de reproduction.

piéton sur le bord de route. Le côté concerné par le fauchage tardif est indiqué par des ronds sur la carte ci-jointe.

- Pour la première fois, le Service Voirie de la Communauté de communes du Val d'Ille réalisera en fin d'été, en plus du fauchage, une aspiration des restes de fauche. Il s'agit d'une expérimentation ayant pour objectif la réduction des quantités d'herbes qui arrivent tous les ans dans les fossés, bloquent les



Quel intérêt ?

- Parce que ces espaces, qui représentent au total une surface non négligeable, ont un rôle important dans l'épuration de l'eau qui ruisselle sur la chaussée et dans la circulation et le développement de nombreuses espèces (papillons, araignées, oiseaux, petits mammifères, coquelicots, boutons d'or, etc.). Le principal avantage est l'augmentation de la biodiversité.

- De plus, le fait de passer de deux ou trois fauches annuelles à une seule fauche en fin d'été permet de réduire les déplacements des services d'entretien (le Service Voirie du Val d'Ille) et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Tous les accotements de la commune ne se prêtent pas à ce mode de gestion : largeur insuffisante, fréquentation importante, nombreux virages... Ceux qui figurent sur la carte ont été sélectionnés d'un commun accord avec la commune, la Communauté de communes du Val d'Ille et le Service Voirie.

L'opération de cette année : un peu de technique !

- Sauf cas particuliers, un seul côté de la voirie communale sera mis en fauchage tardif (une seule fauche, en fin d'été), l'autre sera fauché normalement (au printemps et en fin d'été, afin de garder un usage

buses, apportent de la matière organique dans les cours d'eau et diminuent la biodiversité par enrichissement du sol des bords de route.

- Les virages et les carrefours seront fauchés normalement, pour assurer la visibilité de l'ensemble des usagers de la route.

Panneaux et tronçons de fauchage tardif : attention !

- Les panneaux indiquant le fauchage tardif ont été réalisés et installés par l'association Val d'Ille Environnement de Melesse. Ils ont été fabriqués à la main, avec du bois local et des peintures écologiques. Si vous constatez qu'ils sont mal placés ou en mauvais état, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes du Val d'Ille – service environnement au 02.99.69.86.03

- Les tronçons de fauchage tardif peuvent évoluer d'une année sur l'autre. Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'une absence de gestion mais d'une gestion différente. Comme depuis 3 ans, la communauté de communes réalisera en fin d'année un bilan de l'opération (faunistique, floristique, socio-économique), afin d'en tirer des pistes d'amélioration pour la campagne de fauche 2012. Il est donc important de ne pas faucher ces tronçons avant le passage du Service Voirie.



Les Associations

Football : Les Coyotes de Saint-Médard Champions !

En route pour la D2 !

Peut-être avez-vous entendu chanter ce dimanche 22 mai au terrain municipal de football ? Rien de plus normal, les COYOTES ont fêté leur titre de champions et leur ticket pour la division 2 ! 1^{er} du groupe de division 3 : 22 matches, 16 gagnés, 3 nuls et 3 perdus, 74 buts pour et 22 contre ! Les Noir et Or terminent avec 2 points d'avance sur leur premier poursuivant THORIGNE FOUILLARD 2. La saison fut plus difficile pour l'équipe B qui se classe à la 9^{ème} place du championnat de D5. D5, D4, D3, D2... Les quadrupèdes footballeurs continuent leur folle traversée du district, commencée en août 2007. L'histoire continue à MEDARD PARK.

Les p'tits Coyotes !

Nous envisageons de monter une section de débutants sur la commune pour permettre à des futurs petits Coyotes (enfant de 5 à 8 ans) de taper dans le ballon ! Nous étions présents le jour de la



fête de l'école avec un stand ludique pour vous donner toutes les informations nécessaires. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contactez dès maintenant Ronan (mail : vielronan@gmail.com).

Appel aux médardais !

Cette fin de saison est aussi l'occasion de lancer un appel à tous les médardais : nous avons besoin de vous !! Joueur, arbitre, dirigeant, sponsor, bénévole ou spectateur ! Toutes les motivations sont les bienvenues chez les COYOTES !

L'entraînement reprendra à la mi-août sur la pelouse de MEDARD PARK. Le rendez-vous est pris ! Toutes les infos utiles sont sur notre site : <http://coyotes.foot.free.fr>

ALLEZ COYOTES !!

Volley-Ball : victoire des Pumas de l'Amicale Laïque

Mardi 19 avril, la salle des sports vibrait d'applaudissements vers 21 Heures.

Les Pumas Volleyeurs de l'Amicale Laïque ont remporté brillamment 3 Sets à 2 le match le plus important de la saison de championnat Détente Loisir contre Sens de Bretagne (2nd au classement), **ce qui les porte définitivement premiers.**

Nouvellement créée à St Médard sur Ille, l'équipe entame sa troisième saison de compétition et progresse régulièrement grâce au recrutement mais aussi au travail des entrainements hebdomadaires.

Une vingtaine de supporters survoltés de la section Basket et du Tennis de Table avec trompette et cris de joie a décuplé les forces des amateurs de smash.

Score du match 28-26, 20-25, 25-21, 18-25, 15-07.

Le classement sur http://www.volley.asso.fr/nouveau/reg_resu/BR35/index.htm à la rubrique Sénior XLA.

La qualification en Coupe Départementale a permis de jouer la finale à Combourg le 3 Juin contre BRUZ : deuxième sur 24 équipes !



Benoît,
Romain,
Florent,
Noël,
Fabienne,
Franck,
Céline,
Paul-Pierrick,
Stéphane,
Gwenola,
Didier,
Denys,
Jérôme

Les Korrigans



L'A.P.E. LES KORRIGANS remercie les bénévoles, le groupe des claquettes, la troupe de théâtre, la mairie pour leur contribution apportée lors de leur soirée spectacle du 28 Mai 2011 ainsi que du vide-greniers du 29 Mai.

Les artistes réputés ou non étaient bien présents pour nous offrir un magnifique spectacle plein de gaieté et de bonne humeur !

L'année s'est terminée par la fête de l'école le Vendredi 24 Juin suivi d'un repas où petits et grands ont pu se souhaiter de bonnes vacances.

Armelle BOURNONVILLE remercie toute son équipe et les parents de l'école de St Médard qui ont permis la réalisation des diverses manifestations durant cette année 2010/2011 permettant un don complémentaire à l'école de 3000 €.

L'A.P.E des KORRIGANS vous donne rendez-vous en septembre pour de nouvelles aventures!

L'assemblée générale de l'Association aura lieu : le mercredi 21 Septembre 2011 à 20h30 N'hésitez pas à nous rejoindre.

Bonnes vacances à tous.

www.leskorrigans.stmedard35.over-blog.com

LES KORRIGANS

OCM Tennis de Table



La fin de saison s'est passée sous de bons auspices.

20 Ans

Le 9 avril dernier, de nombreux médardais ont participé à la journée des 20 ans de l'association « OCM Tennis de Table ».

Les températures plus qu'estivales ont permis aux gens de flâner pendant l'exposition (photos et vidéos) et de se retrouver autour des tables de tennis de table.

La soirée s'est terminée par un repas ouvert aux joueurs d'hier et d'aujourd'hui.

Nous avons pu noter lors de ce repas la popularité de Bernard CATY et Serge CAUGEN avec les ovations reçues pendant le discours.

Le national de tennis de table

Les 30 avril et 1^{er} mai derniers, le club de tennis de table de Saint Médard s'est déplacé jusqu'à Valence dans la Drôme avec, et c'est un record, 8 joueurs qualifiés. Ce long déplacement a permis d'avoir quelques résultats malgré la fatigue accumulée sur la route.

Benjamine : RIOT Marianne sortie en poule
Benjamin : ROUX Killian sorti en poule
Minime : HAMELIN Brice sorti en 1/8^{ème}
Cadet : GUINARD Sylvain sorti en 1/8^{ème}
Junior : JAMES Jordan sorti en 1/8^{ème}
Vétéran : PROVAULT Patrick sorti en 1/8^{ème}

En coupe nationale, l'équipe composée de Aurélien RIOT et Dimitri MABILAIS termine à la 11^{ème} place. Et Sylvain GUINARD a réalisé la meilleure performance en double avec un quart de finale.

Le « chèque sport » séduit les jeunes bretons

La Région Bretagne veut inciter les jeunes à la pratique du sport. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis la rentrée 2008/2009 un chèque sport de 15€ aux sportifs âgés de 16 à 18 ans. L'effet stimulant ne se dément pas : 2 000 clubs sont partenaires et 27 000 demandes ont été effectuées en ligne cette saison. Fort de ce succès, le dispositif s'étend aux jeunes de 19 ans pour la saison 2011/2012 ! À partir de juin 2011, date de lancement de la nouvelle campagne, les jeunes nés en 1993, 1994, 1995 et 1996 peuvent ainsi demander leur réduction.

Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un club sportif breton, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Et depuis un an, il est possible de bénéficier d'autant de chèques sport que d'activités pratiquées.

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site internet de la Région Bretagne, de remplir un formulaire d'inscription et d'imprimer son chèque. De quoi bouger sans se ruiner !

www.bretagne.fr/chequesport



OSVIDH

La plaquette d'inscription aux journées sport de l'office des sports du Val d'Ille pour les vacances d'été 2011 destinée aux jeunes de 10 à 16 ans est disponible en mairie et sur le site de la commune www.saint-medard-sur-ille.fr. Pour tous renseignements, contacter le 06.12.73.43.36 ou par mail typhene.guille@laposte.net ou le site (...)

Programme des Festivités du Comité des Fêtes

Ce rendez-vous annuel devient immuable, car la bonne humeur, la convivialité et le partage seront toujours le credo de notre association qui a pour but d'animer notre commune.

Mais en 2011 le programme est encore plus innovant car des animations diverses et variées viennent remplir l'agenda des MEDARDAIS. Tout commencera en AOUT

SAMEDI 20 AOUT 2011 à 18H00 (salle des sports) ST MEDARD EN FETE

Galettes garnies préparées par Mr Serge CAUGEN et son équipe. Galettes saucisses, frites, crêpes aux choix, buvette, fête foraine...

Animation musicale et bal par « CARTE BLANCHE »
Défilé aux lampions, feu d'artifice musical

DIMANCHE 21 AOUT 2011 8H00 GRAND VIDE GRENIER

2€/m. Restauration sur place et buvette
Galettes, grillades...

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 14H00

Salle des sports
LOTO animé par NONO
Des milliers d'euros de lots

Alors réservez toutes ces dates et venez vous amuser avec vos voisins ou vos amis car la fête c'est votre comité des fêtes qui s'en charge.



La présidente Sabrina DENAIS



Comptes rendus des conseils municipaux

Séance du 15 Février 2011

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010
voir p2 et 3 de ce bulletin

DOTATION DE CREDITS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote :

- un crédit de 35.50 € par élève pour les fournitures scolaires pour 145 élèves, soit un montant de 5 147.50 €.
- une enveloppe globale de 11 200 € à répartir par les enseignants pour les fichiers, manuels et renouvellement de livres, les sorties et classes de découverte, les transports divers dont la piscine, les entrées de piscine, les photocopies, les jeux et matériel sportif, l'achat de vélos, le crédit de Noël.

TRANSPORT PISCINE DE COMBOURG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le financement du transport à la piscine de Combourg, pour 10 séances de piscine organisées par l'Amicale Laïque du 29 mars au 15 juin 2011, dans la limite d'un montant maximum de 175 € TTC par séance.

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE EXTENSION ECOLE PUBLIQUE

Cette assurance couvre les malfaçons qui apparaîtraient après réception de l'ouvrage (bâtiments atteint dans sa solidité ou rendu impropre à son utilisation). Dès lors que la malfaçon constatée relève de la responsabilité décennale, les réparations sont préfinancées par l'assureur qui se charge ensuite d'effectuer le recours contre l'entreprise responsable et son assureur.

Le Conseil Municipal :

- à la majorité décide de souscrire une assurance dommages-ouvrage pour les travaux d'extension de l'école publique
- à l'unanimité retient le devis des assurances SMABTP d'un montant de 10 545.04 € TTC pour la garantie de base.

Séance du 14 Mars 2011

ANNULATION DE L'ELECTION DU 18/01/2011 DE DEUX ADJOINTS ET REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Suite à un avis émis par la Préfecture, le Conseil municipal annule l'élection du 18 janvier 2011 de Véronique HUET et de Mickaël DEVIGNE en leur qualité respective de premier et de troisième adjoints et décide de ne remplacer qu'un seul des deux adjoints démissionnaires et de procéder à l'élection de cet adjoint sans élections complémentaires, décide que cet adjoint occupera le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste de premier adjoint devenu vacant et décide qu'en conséquence, la quatrième adjointe : Laurence MOIRÉ remontera au rang de troisième adjointe.

Véronique HUET est élue première adjointe au maire et est immédiatement installée.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA HAUTE TOUCHE : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE
Le bureau d'études 2LM a été retenu pour l'étude du projet et la réalisation des travaux d'assainissement collectif au lieu dit « la Haute Touche ».

Le montant de la rémunération forfaitaire s'élève à 9 448.40 € TTC.

Séance du 29 Mars 2011

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011 et des budgets primitifs 2011 cf p 2-3 de ce bulletin

MODERNISATION DE LA VOIE DE LA HAUTE TOUCHE

Le Conseil Municipal, à la majorité décide de retenir les devis de l'entreprise SRTP pour la modernisation de la voie communale de la Haute Touche :

- option d'enrobés coulés à froid dont le montant s'élève à 19 380.94€ TTC
- canalisation des eaux pluviales devant le mur de la gare d'un montant de 4 455.10 € TTC .

Séance du 18 Avril 2011

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Un CAE a eu lieu du 06/04/2010 au 05/04/2011. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement du CAE du 5 avril 2011 au 4 octobre 2011 et autorise Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant.

VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Après examen des demandes par la commission « vie associative », le Conseil municipal vote les subventions aux associations et les participations diverses suivant le tableau annexé à la présente.

SIGNALISATION SUR LA RD 521

Sur à la demande des communes de St Médard s/Ille et de Montreuil s/Ille, de mise en priorité de la route départementale n° 521, le Département accepte de modifier les règles de priorité sur cet axe St Médard-Montreuil, et propose aux communes l'achat des panneaux, le département réalisera à ses frais la pose. Le Conseil Municipal, à la majorité accepte la prise en charge de l'acquisition des panneaux concernant la mise en priorité de la RD 521.

BAIL EMPHYTEOTIQUE A HABITAT 35 POUR REHABILITATION DU PRESBYTERE EN TROIS LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal, à la majorité décide de conclure un bail emphytéotique avec HABITAT 35 en vue de la réhabilitation de trois logements locatifs dans l'ancien presbytère. Ce bail emphytéotique est prévu pour une durée de 55 ans moyennant une redevance de 1€ symbolique, sous réserve de l'obtention du permis de construire, du financement de l'Etat pour cette opération, et de la délibération favorable du conseil d'administration d'HABITAT 35.

Séance du 17 Mai 2011

CLASSE DE DECOUVERTE ET SORTIES SCOLAIRES

Suite à la répartition de la dotation scolaire 2011 par le directeur de l'école publique, 2 500 € pour la classe de découverte et 500 € pour les sorties scolaires, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'inscription de la somme de 3 000 € au tableau des subventions et participations votées par délibération du 18/04/2011 - compte 65738.

CLIS ST AUBIN D'AUBIGNE

La participation demandée par la commune de St Aubin d'Aubigné pour la classe d'intégration scolaire concerne 2 élèves en 2011 et s'élève à 850.04€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le versement de cette participation et décide en conséquence de transférer la somme de 351€ du compte 6574 au compte 65738.

INSTALLATION DE CHAUDIERE POUR LA BIBLIOTHEQUE ET L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION

Dans le cadre des travaux d'extension de l'école, la chaudière actuelle qui alimente l'école et la bibliothèque est déplacée au sous-sol et n'alimentera plus que les bâtiments de l'école.

Le Conseil Municipal décide, de retenir le devis de l'entreprise Andoléenne à St Aubin d'Aubigné, d'un montant de 5 337.75€ TTC pour l'installation d'une chaudière condensation 25 KW.

INSTALLATION D'UNE ALARME A L'ECOLE PUBLIQUE

Suite à plusieurs vols et actes de vandalismes à l'école publique, l'installation d'une alarme est proposée. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise ACTIVEILLE, d'un montant de 3 113.97 € TTC pour l'installation d'une alarme avec 9 détecteurs à l'école publique.

EDITION DU BULLETIN MUNICIPAL

Après examen de plusieurs devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société ATIMCO d'un montant de 527,50€ TTC pour la mise en page et l'édition du bulletin municipal de 12 pages en 525 exemplaires.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la bibliothèque ainsi que la charte de coopération de bénévoles mineurs.

CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES E-MEGALIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer avec e-mégalis, une convention d'accès aux services pour la dématérialisation des marchés publics.

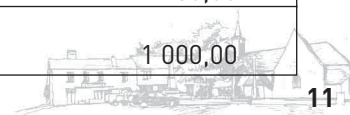
Subventions annuelles 2011

SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS 2011		
Associations	2011 subventions votées par le Conseil Municipal le 18/04/2011 résultat du vote	
Culturelles		
Amicale Laïque	1 700,00	unanimité
Sportives		
Football US Montreuil-Feins-St Médard	1 000,00	unanimité
Illet Basket Club	200,00	unanimité
OCM Tennis de Table	1 400,00	unanimité
ASPHALTE Guipel	150,00	unanimité
coût transport OSPARC St Aubin	1 100,00	unanimité
Total	3 850,00	
Animation locale		
Les Korrigans (Parents d'élèves)	600,00	unanimité
Comité des Fêtes	1 400,00	unanimité
Club de l'Amitié	250,00	unanimité
Association 35 des St Médard de F.	700,00	unanimité
ACPG/CATM	250,00	unanimité
Saint-Méd'Art	1 000,00	10 voix pour 2 non participations au vote
ACCA	250,00	unanimité
FEVILDEC - contrat multiservice -	95,00	unanimité
" - Piégeage ragondins -	305,00	unanimité
Chlorophylle	500,00	unanimité
GEDA St Aubin d'Aubigné	20,00	unanimité
Total	5 370,00	
Autres subventions		
Foyer socio-éducatif du Collège public A. Brionne :	145,00	8 voix pour 2 voix contre 2 absents
Collège privé St Michel :	0,00	" "
maison familiale St Grégoire	0,00	" "
MFR horticole St Grégoire	0,00	" "
maison familiale Montauban de Bretag.	0,00	" "
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	0,00	" "
Total	145,00	
Autres participations		
		10 voix 1 abstention
Comice Agricole	600,00	" "
ARIC	496,00	" "
Maires d'Ille et Vilaine	448,12	" "
BRUDED	327,75	" "
Agence Locale de l'Energie:(50% par ccvi)	753,82	" "
ACSE 175 (populat.dgf en 2010)	273,40	" "
Saint-Médard de France	184,00	" "
Opération Bol de riz (association pr Haïti)		vote à la séance de mai
Total	3 083,09	
sous-total	14 148,09	
Syrenor (2010)	693,94	
Imprévu		
Inscription budgétaire article 6574	17 000,00	
Classes de découverte		vote à la séance de mai
C.L.I.S.		" "
Inscription budgétaire article 65738	3 500,00	

Subventions du CCAS

Le CCAS vote à l'unanimité les subventions ci-dessous aux associations : **année 2011**

Aide à domicile en milieu rural de St Aubin d'Aubigné	650,00	SOS Amitié région de Rennes	50,00
		AFM	20,00
La Croix Rouge comité de St Aubin d'Aubigné	30,00	Association des Paralysés de France	50,00
Solidarité Paysans de Bretagne à Rennes	50,00	ADAPEI les Papillons blancs	50,00
Association "Quatre Vaulx" à St Cast le Guildo (personnes en situation de handicap)	50,00	Handicap services 35	50,00
		Total	1 000,00



État civil



Naissances

- 18 février : Camille MANCEL, La Tillarderie
22 février : Justin LHOMMELAIS, La Ratulais
23 février : Yseut OBERHOLTZ, Bourienne
27 mars : Thaïs BOUGEARD, Le Mesnil
31 mars : Clémentine GAUTIER, La Croix de Brin
3 avril : Maëlwenn LAYAIT PETIT,
11, Résidence des Genêts
20 avril : Arthur VIDÉLOT, Les Préaux
27 avril : Nina LORENC, 21 rue des Écoles
18 mai : Tessa LAMADE, 25, rue des Écoles
8 juin : Stevan PINEL, le Tertre d'Ille

Mariages

- 28 mai : Frédéric PARIS et Isabelle POIRAUD,
La Fontaine de Brou
28 mai : Anthony LEVRELLE et Adélaïde RACAPÉ,
La Chambraie

Décès

- 20 mars : Maurice EMERY, 74 ans,
marbrier en retraite, décédé à Rennes

Erratum

Lors de notre dernière parution nous avons publié un article sur l'inauguration de la Salle polyvalente. Par erreur, nous n'avons pas précisé que les éléments historiques figurant dans cet article étaient extraits des panneaux exposés et conçus par l'Association communautaire du Val d'Ille « Les Bas Champs ». Nous nous en excusons auprès de l'association et de nos lecteurs.

Pour contacter la mairie

La mairie est ouverte
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Une permanence est assurée
par les conseillers municipaux
le samedi matin de 10h30 à 12h.

Le maire, les adjoints et le conseiller délégué sont
disponibles sur rendez-vous.

Affaires scolaires : Véronique HUET

Affaires sociales : Christine LUCAS

Voirie, Environnement : Mickaël DEVIGNE

Finances, associations, communication, culture :
Laurence MOIRE

Bâtiments communaux, assainissement :

Bernard BOIVENT

Bibliothèque : Anne MERANT

Téléphone : 02 99 55 66 40

Courriel : bibliotheque@saint-medard-sur-ille.fr

Urbanisme

Permis de construire

BULET Michel, La Croix de Brin, garage et appenti

Déclarations préalables

REPESSÉ Mélanie, Beauregard,
4 tunnels de maraîchage

TARDIVEL David, Monseaux, vélux et fenêtres

VILFEU Jean-Paul, le Teilleul,
panneaux photovoltaïques

VILFEU Jean-Paul, le Mesnil,
panneaux photovoltaïques

VILFEU Jean-Paul, le Mesnil,
panneaux photovoltaïques

JENAUX Ludovic, La Haute Touche,
panneaux photovoltaïques

LORENC Maciej, 21, rue des Ecoles, vélux

DUPONT Bruno, La Ratulais, sas d'entrée

ROBERT Patrick, 2, le Clos des Pommiers, véranda
Commune de St Médard, 4, Place de l'Eglise,
abri de jardin

CORBEL Gweltaz, 15, rue de la Mairie,
vélux, panneaux solaires, ouvertures, bardage
atelier, toiture garage, clôture

ROSTAND Edmonde, Maineuif,
création et remplacement d'ouvertures, vélux
DESPRÉS Daniel, 17, le Côte, garage

Permis de démolir

AGC-Groupe LAURAD, La Vallée du Tertre,
démolition maison de la halte

Enigme

La solution du
jeu présenté
dans le numéro
précédent : il
s'agissait d'un
cadran solaire
situé sur
l'église



Bulletin d'informations de Saint Médard sur Ille

Responsable de publication : Lionel Van Aertryck

Rédaction Commission Communication : Valérie Honoré,

Laurence Moiré, Stéfanie Paboëuf,

Patrick Meslet, Philippe Vidélot.

Mise en page/Impression : Atimco

Siège social : 2, rue de la Mairie, 35250 Saint Médard sur Ille.

Téléphone : 02.99.55.23.53

Courriel : bulletin@saint-medard-sur-ille.fr

Site Internet : <http://www.saint-medard-sur-ille.fr>